Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260320-044_2026-DE

DELIBERATI

CONSEIL MUNICIPAL

D'INSTALLATION DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers		Date de Convocation :
Afférents au Conseil Municipal	**27**	
En Exercice	**27**	**16 mars 2026**
Présents	**25**	
Absents	**0**	
Excusés	**2**	
Votants	**27**	

L'an deux mille vingt-six le vingt mars, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 27 membres en exercice et dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame GODET, maire.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	*Pouvoir à / Divers*
GODET Nathalie, Maire	X			
LE GALL Mikaël, 1er adjoint	X			
KERBIRIOU Delphine, 2ème adjointe	X			
DO CARMO Raphaël, 3ème adjoint	X			
JEZEQUEL Marie-Hélène, quatrième adjointe	X			
ROCLE Rodolphe, cinquième adjoint	X			
GUENGANT Catherine, sixième adjointe	X			
KERBRAT Jean-Yves	X			
REBOLLO Louisette	X			
QUOY Marie-Jo	X			
KERNIVINEN Béatrice		X		SALAUN Bruno
LE BOT Pascale	X			
DROFF Vincent	X			
PERROT Christelle	X			
SALAUN Bruno	X			
SERVEL Philippe	X			
JOSSO Gwendal	X			
L'EOST Ana	X			
LE BRAS Dominique		X		ROCLE Rodolphe
ZOLLI Emilie	X			
RIOU Adrien	X			
CRUSIAUX Florian	X			
LE FEVRE Thierry	X			
ROQUEFORT Maripol	X			
PAUGAM Carine	X			
JORON Adrien	X			
TOTAL	**25**	**2**	**0**	

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260320-044_2026-DE

DELIBERATION 044/2026 - NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.
Au vu de ces éléments, **il est proposé au conseil municipal de fixer à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.** Si un seul adjoint doit être élu, Madame le Maire a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nombre des adjoints au maire fixé à 6.